

Solidaires en action N° 53

Le 16 février 2011

Le personnel de la Sécu était dans la rue...

Le personnel de la Sécu subit de plein fouet la politique de restrictions budgétaires imposée par le gouvernement et les caisses nationales. Dans les différentes branches les Conventions d'Objectif et de Gestion organisent l'**appauvrissement du service public de Sécurité Sociale** : suppressions massives d'emplois, fusions d'organismes, baisse des moyens, dégradation des accueils, etc. **Pour le personnel, les conséquences sont les réductions des mesures d'avancement et de promotion, la souffrance au travail qui s'accroît, ...**

Pour en rajouter, l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (UCANSS) joue la provocation à propos des salaires : après avoir accordé 0,8% au 1er mai 2010, elle annonce qu'il n'y aura rien d'autre en 2010 et que 2011 sera une année blanche. Pire encore, l'UCANSS propose de lisser la prime de vacances sur les 12 mois de l'année. Cette mesure en trompe l'œil aboutira dès la 2^{ème} année à une baisse du salaire annuel. L'UCANSS prévoit encore d'autres mesures pour attaquer la convention collective. Et le ministère souhaite réduire les prestations servies par la complémentaire santé obligatoire !

C'est ce qui a conduit à la **manifestation nationale du personnel de la Sécu qui s'est tenue à Paris le 8 février**. SUD Protection sociale a pris sa place dans cette mobilisation, constituant dans la rue et devant le siège de l'UCANSS, la deuxième force syndicale derrière la CGT ! Pour la première fois, et malgré le refus de FO, **SUD était dans l'intersyndicale de la manifestation, de son départ jusqu'à la délégation reçue à l'arrivée.**



En effet, à l'issue de la manifestation, une délégation intersyndicale a été reçue par la direction de l'UCANSS, dans un climat tendu. La fédération SUD Protection sociale est intervenue pour souligner la forte mobilisation et la gravité de la situation : le personnel en action exige des réponses immédiates et concrètes à ses revendications. Nous avons ensuite fait remarquer que :

- l'augmentation des salaires est une revendication centrale,
- un rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis des années est urgent,
- la question de l'emploi est aussi importante,
- la souffrance au travail se développe notamment à cause des conditions de travail, des réorganisations incessantes, des mutualisations et fusions à marche forcée,
- tout cela a des conséquences en matière de dégradation de la qualité du service public !

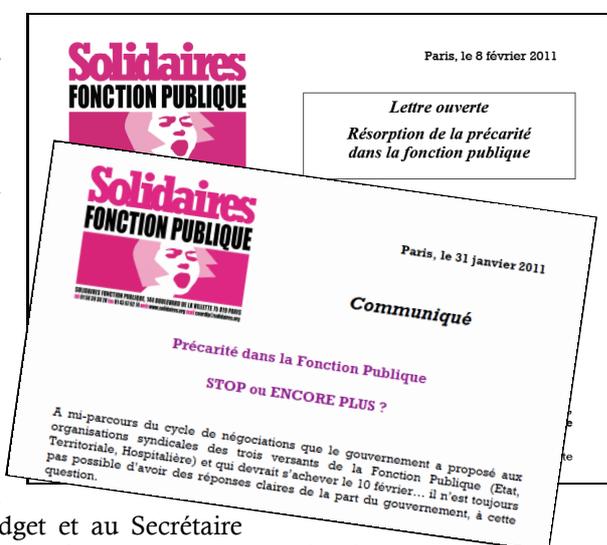


Fonction publique : en terminer avec la précarité ?

Officiellement, les négociations lancées en janvier visent à « en terminer avec la précarité dans la Fonction publique ». La réalité est bien moins enthousiasmante, ce qui ne nous surprend guère !

Si le gouvernement annonce un dispositif de titularisation sur 3 ans pour les contractuels ; sur son contour, sa mise en œuvre, il reste bien des points de désaccords. Mais l'hypocrisie est totale lorsque ce même gouvernement organise dans le même délai, la **suppression de 100 000 emplois de titulaires dans la Fonction publique d'Etat**, auxquels s'ajoutent des mesures similaires dans les Fonctions publiques Hospitalière et Territoriale !

Les discussions continuent. Solidaires y défend le principe d'un vrai plan de titularisation. **Nous avons des exigences vis-à-vis du gouvernement, nos propositions concernent tous le personnel de la Fonction publique.** L'Union Solidaires Fonction publique a adressé le 8 février un long courrier argumenté au ministre du Budget et au Secrétaire d'Etat à la Fonction publique ; c'est aussi le mandat défendu par nos représentant-e-s, un mandat dont nous rendons compte après chaque séance...



Dépendance : aussi vite et mal que pour les retraites ?

Le Président de la République a déclaré que la réforme de la dépendance serait examinée par le Parlement à l'automne 2011, après une élaboration du projet de loi par le gouvernement avant l'été. Nicolas Sarkozy n'est pas entré dans le détail de la réforme concernant la question du financement, mais il a écarté d'emblée deux hypothèses : on ne peut imaginer faire financer ceci par un déficit supplémentaire, et il est impossible de taxer davantage le travail et en augmenter le coût.

Des consultations sont engagées, mais le gouvernement veut aller vite : ce qui sera obtenu pour les intérêts financiers, ici des assureurs et des investisseurs, avant les élections de 2012, sera un acquis. D'ores et déjà, le Président de la République rejette toute idée de cotisation supplémentaire, arguant de finances publiques « exsangues », sans s'interroger sur les causes du manque de recettes publiques (cadeaux fiscaux, fraudes des grandes entreprises, exonérations sociales sans contre parties en matière d'emplois, etc.) Avec un tel cadrage, **on ne pourra qu'aboutir aux orientations déjà données par la majorité parlementaire actuelle : réduire le nombre de bénéficiaires, réduire le montant des allocations et prestations d'aide et d'assistance aux personnes âgées dépendantes.** En échange, des « options » seront probablement ouvertes aux familles, ainsi il pourra leur être rétorqué que ce sont elles qui choisissent : une assurance privée, facultative mais fiscalement incitée par exemple (dont le coût ne figurerait pas dans les prélèvements obligatoires), une aide « aux familles » (le plus souvent, les femmes et les filles des personnes dépendantes) qui assistent la personne âgée dépendante. Pour élargir la rentabilité financière des établissements, la main d'œuvre continuerait d'être exploitée et sous-payée.

Ce dossier de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes soulève de nombreux enjeux, humains, sociétaux, sanitaires et financiers. Il faut imaginer une cinquième branche de la Sécurité sociale. Son financement reposerait sur une cotisation progressive assise sur l'ensemble des revenus et des patrimoines. Ceci conduirait à supprimer tous les financements parcellaires actuels, dont le « lundi de Pentecôte » imaginé par Raffarin, et à repousser tout retour au recours sur la succession des personnes. **La solidarité doit s'exprimer par une contribution de toutes et tous à celles et ceux qui ont déjà la malchance d'être touchés par une maladie dégénérative.** Ce financement doit se concrétiser par la mise en place de services publics disposant de personnels correctement formés et rétribués.

92 jours de grève : les facteurs du Lauzet ont gagné !

Il aura fallu 92 jours de grève des facteurs, une mobilisation exceptionnelle des usagers et des élus locaux pour qu'enfin les négociations entre le syndicat SUD PTT avec les grévistes d'une part et La Poste d'autre part débouchent sur un relevé de décisions permettant une reprise du travail. 92 jours pendant lesquelles la négociation a été rendu difficile par La Poste : remises en causes de décisions actées précédemment, changement impromptu de négociateurs, désinformation faite à la presse, etc. Malgré cette mauvaise « orchestration » dirigée par La Poste, les facteurs grévistes du Lauzet ont su faire preuve d'un grand sens de la responsabilité en ayant le souci constant du sort de leurs usagers pour maintenir, malgré tout, un processus de négociation permettant de sortir aujourd'hui du conflit.

Dans le relevé de décisions final, **La Poste s'est engagée à maintenir les facteurs au Lauzet** jusqu'au 14 novembre 2011. La Poste a refusé de s'engager sur un maintien définitif, tout en assurant oralement qu'elle ne demanderait plus aux facteurs de monter à Barcelonnette. Le syndicat SUD PTT se chargera de rappeler à La Poste son engagement !

Le syndicat et les grévistes remercient les usagers pour leur soutien et la confiance apportés aux facteurs du Lauzet ; et aussi tous les élus qui ont participé activement à l'abandon du projet postal. Nous nous félicitons de l'engagement de tous dans la votation qui a permis de mettre en évidence l'illégitimité du désengagement de La Poste. **Ce succès montre que La Poste comme les autres directions d'entreprise, peut reculer sur ses projets.** Ensemble, postiers, usagers et élus exigeons et obtenons de La Poste qu'elle respecte ses obligations de service public. En cette fin de lutte, les facteurs du Lauzet ont adressé un message de sympathie et de soutien à ceux du 2^{ème} arrondissement de Marseille, en grève depuis 115 jours.

Ouverture illégale des commerces parisiens le dimanche

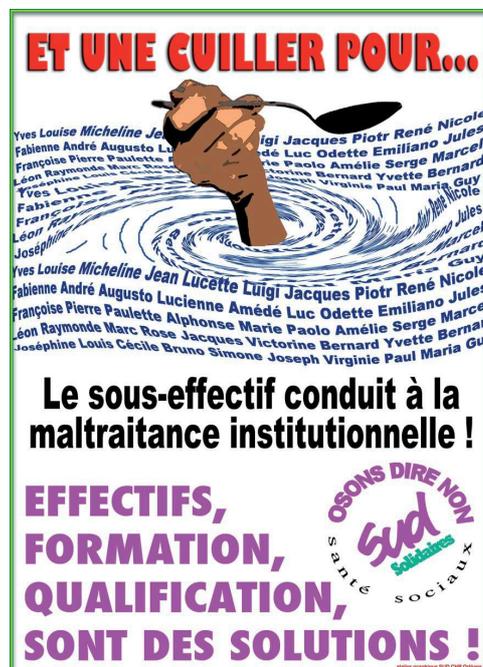
Dans une décision rendue le 10 février, le Tribunal de Grande Instance de Paris a ordonné aux sociétés *MONOP, AVIDIS, TOUATIS, ZOVECO DIS* qui exploitent des magasins sous enseignes *Monop, Franprix* et *G20* de respecter les règles sur le repos dominical en vigueur à Paris, sous astreinte de 6000 € par infraction constatée. **Elles devront cesser d'employer des salarié-e-s, au plus tard à 13 heures le dimanche et faire le choix de fermer le dimanche ou le lundi.** Le Comité de Liaison Intersyndical du Commerce de Paris (CLI-P qui regroupe les syndicats du commerce de Paris CGT, CFDT, FO, CFTC, SUD et CGC), qui avait assigné ces enseignes en référé, se félicite de cette décision. C'est un avertissement très clair adressé aux magasins qui violent délibérément la loi. Cela aura un impact très fort sur le respect du repos dominical des salarié-e-s. Le CLI-P assignera autant de fois que nécessaire les enseignes qui continueront de violer la loi, afin d'empêcher la banalisation de l'ouverture dominicale. Le cas échéant, il demandera la liquidation des astreintes prononcées. Il regrette que les autorités administratives n'assument pas leur devoir de faire respecter le principe de légalité.

2 avril, manifestations pour le droit à la santé



D'ores et déjà, 73 comités de défense des hôpitaux de proximité, des associations, des organisations politiques et des syndicats dont SUD Santé Sociaux et l'Union syndicale Solidaires, ont appelé à manifester dans chaque région le samedi 2 avril pour le droit à la santé.

Cette initiative est le résultat d'un long travail en commun de toutes celles et ceux qui considèrent que la défense de la santé n'est pas le seul apanage des professionnels du soin mais qu'au contraire cette question concerne toute la population. En effet les luttes des usagers sont nombreuses :



- ⇒ La mobilisation populaire autour de la **défense de l'hôpital de Carhaix** et l'existence à travers tout le pays de **plusieurs dizaines de comité de défense d'hôpitaux de proximité** créés depuis la lutte en défense de l'hôpital de Saint Afrique.
- ⇒ La pétition nationale du MDHP, **collectif de médecins, soignants, personnels hospitaliers**, patients, pour la sauvegarde d'un service public hospitalier de qualité, qui recueille déjà plus d'un million de signatures sur le site : www.mdhp.fr.
- ⇒ La lutte de l'ANDEVA pour la prise en charge des **victimes de l'amiante**.
- ⇒ Les deux manifestations nationales à l'appel du collectif « *Ni pauvres, Ni soumis* » qui fédère des dizaines d'**associations de personnes handicapées ou malades** dont la principale revendication portait sur l'instauration d'un revenu d'existence égale au Smic (1056 euros net), mais aussi l'accès à la Couverture Mutuelle Universelle pour les bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés et le refus des attaques sur la santé « *doivent désormais payer des frais supplémentaires (hausse du forfait hospitalier, franchises médicales, fiscalisation des indemnités du travail, déremboursement de certains médicaments, hausse du coût des mutuelles...), sans compter le coût de la vie qui ne fait qu'augmenter.* ».
- ⇒ L'action unitaire **contre les franchises médicales** qui pénalisent en premiers lieu les malades et mettent en cause l'existence d'une sécurité sociale solidaire.

La mise en œuvre de la loi HPST de Bachelot-Sarkozy frappe de plein fouet nos hôpitaux, nos maternités, nos centres d'Interruptions Volontaires de Grossesse... **C'est tout notre service public de santé qui se détériore, tant pour ceux qui en ont besoin que pour ceux qui y travaillent. Les franchises médicales, les déremboursements, les dépassements d'honoraires, les restructurations hospitalières, les privatisations, le démantèlement de la sécurité sociale, la réforme de la dépendance remettent en cause l'accès aux soins pour des millions de nos concitoyens.**

Toutes les structures sanitaires, sociales, médico-sociales, publiques ou privées sont maintenant confrontées à une restructuration majeure qui, comme elle l'a fait autrefois dans la sidérurgie et l'automobile, supprime de très nombreux emplois. Des dizaines d'établissements de santé à travers le pays **sont placés sous tutelle**, sont confrontés à des « **plans de retour à l'équilibre** » terme pudique pour désigner un plan de redressement, synonyme de suppressions d'emplois. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on apprenne : qui une fusion, qui une délocalisation, qui une fermeture de service, qui un partenariat public/privé. **Les conséquences sont** : les suppressions d'emplois, la dégradation brutale des conditions de travail (telle celle qui a motivé une grève de 68 jours à l'Hôpital Marchant à Toulouse)... un cadeau pharaonique aux multinationales des groupes privés (Compagnie Générales de santé, Korian, Medipsy, etc.)



Tout le secteur médico-social est soumis dans **un cadre concurrentiel à des « appels à projet »**, des « **contrats d'objectifs** » **sans moyens**, des regroupements d'associations, une organisation en « **pôle d'activité** » dans le cadre d'une cure d'austérité qui est le pur décalque du processus appliqué dans les hôpitaux depuis plusieurs années. Le 30 mars 2011 l'organisation patronale des hôpitaux privés à but non lucratif s'apprête à dénoncer la convention collective d'octobre 1951 pour réduire les acquis salariaux et mettre à mal les accords de Réduction du Temps de Travail de ce secteur. Une première manifestation à Nantes à l'appel de SUD et CGT a démontré la combattivité des salariés de ce secteur pour défendre la convention collective. Dans la foulée, les employeurs de la convention collective 1966 du secteur social et médico-social veulent s'attaquer aux congés d'ancienneté, à la RTT, aux grilles de salaires ... En effet, depuis 5 ans, grâce à l'action des **collectifs syndiqués et non syndiqués, soutenus par SUD**, la remise en cause de cette convention a été mise en échec, mais les employeurs entendent désormais passer en force !

La liste est longue des attaques incessantes que subissent les salariés de la santé et du social, du public et privé ! Il est temps de **regrouper les luttes** éparses, d'**agir tous ensemble** plutôt que chacun dans son coin, **d'agir unis** plutôt que divisés.

